

Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 19 (1922)
Heft: 7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Pour tout ce qui concerne le Journal, la Bibliothèque et la Caisse de la Société, s'adresser à M. SCHUMACHER à Daillens (Vaud).

— Compte de chèques et virements II. 1480. —

<i>Secrétariat :</i>	<i>Présidence :</i>	<i>Assurances :</i>
Dr ROTSCHY, Cartigny (Genève).	A. MAYOR, juge, Novalles.	L. FORESTIER, Founex.

Le *Bulletin* est mensuel ; l'abonnement se paie à l'avance et pour une année, par Fr. 6.—, à verser au compte de chèques II. 1480, pour les abonnés domiciliés en Suisse ; par Fr. 7.— pour les *Etrangers* (valeur suisse). Par l'intermédiaire des sections de la Société romande, on reçoit le *Bulletin* à prix réduit, avec, en plus, les avantages gratuits suivants : Assurances, Bibliothèque, Conférences, Renseignements, etc.

Pour la publicité s'adresser exclusivement à :

ANNONCES-SUISSES, S. A.,

Société Générale Suisse de Publicité, J. HORT, Lausanne.

DIX-NEUVIÈME ANNÉE

N° 7.

JUILLET 1922

SOMMAIRE. — Avis à MM. les caissiers des sections. — Conseils aux débutants pour juillet, par SCHUMACHER. — Honneur à M. Morgenthaler, par W. St. — Sur l'alpe avec les abeilles, par Louis ROUSSY. — Rapport sur le contrôle du miel en 1921 (suite et fin), par Aug. CHAPUISAT. — Office du miel (suite et fin), par F. JAQUES. — Contrôle, office du miel et exposition au « Comptoir 1922 », par F. JAQUES. — Disposition de l'office du miel pour l'année 1922. — Consanguinité et dégénération, par Franz KOHLER. — Pesées de ruches 1^{er} octobre 1921, 31 mars et mai 1922. — Concours de ruchers en 1921, par L. FORESTIER, président du Jury. — Assemblée générale à Neuchâtel, les 20 et 21 mai 1922 (illustr.), par SCHUMACHER. — Les crimes de lèse-majesté, par J. KELLER. — Nouvelles de France, par L. FRANCON. — Echo apicole du Landeron de la fête de la Côte neuchâteloise. — VI^{me} congrès international d'apiculture, Marseille, par A. MAYOR. — Assemblée générale. — Nouvelles des sections. — Nouvelles des ruchers. — Dons reçus.

AVIS A MM. LES CAISSIERS DES SECTIONS

Dès maintenant, la cotisation à payer à la Romande n'est plus que de fr. 3.50 (pour le 2^{me} semestre de 1922). — Il ne pourra plus être envoyé que les numéros de juillet et suivants aux nouveaux membres.

CONSEILS AUX DÉBUTANTS POUR JUILLET

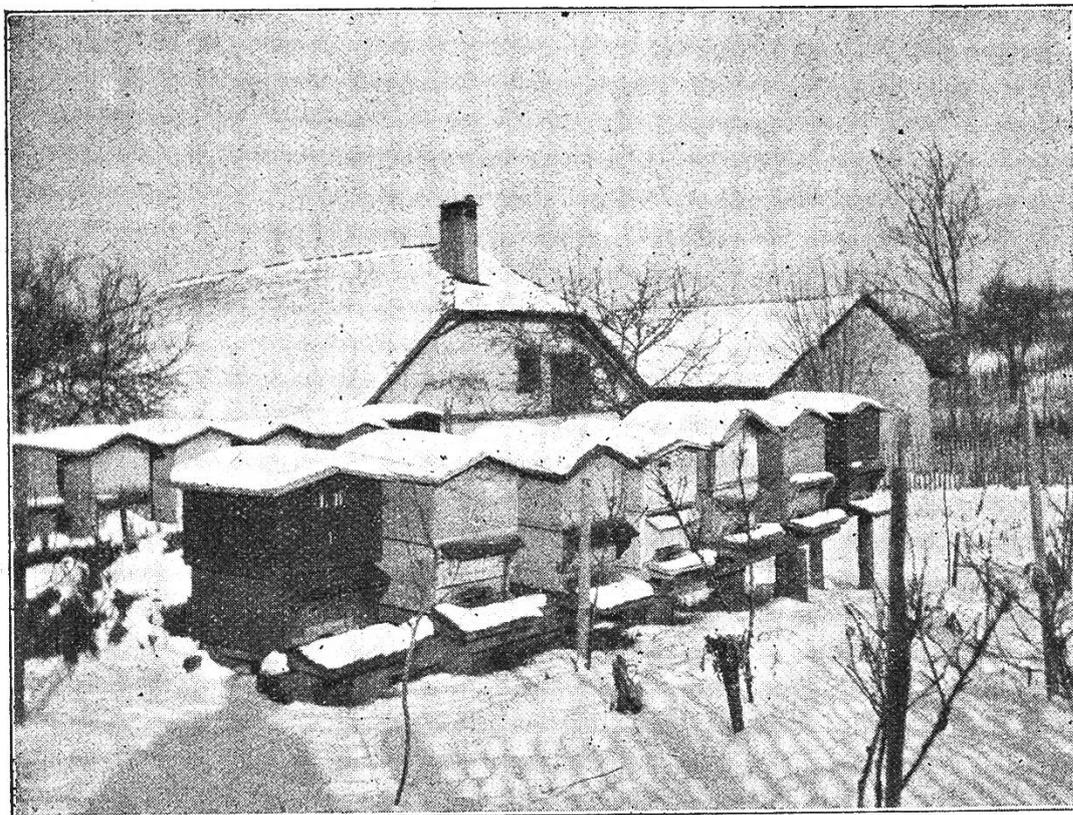
Juillet, à la montagne, est superbe, pour le promeneur ou pour celui qui peut y aller faire un séjour ; c'est aussi le mois où l'apiculteur de ces hautes régions regarde avec bonheur ses hausses se garnir d'un miel incomparable. Par contre, en plaine, c'est un mois difficile à passer pour le mouchier. Les abeilles sont agressives parce que la première récolte est passée et qu'on les a dépouillées de leurs trésors ; il y a un danger permanent de pillage, aussi mon premier conseil pour ce mois c'est de rétrécir les trous de vol, de bien veiller à ce qu'il n'y ait aucune fissure à vos ruches et de ne pas procéder à des opérations de longue durée, sinon vous risquez d'amener la guerre, non seulement au rucher mais dans tout votre voisinage : « ces sales bêtes, on ne peut ni travailler au jardin, ni même rester chez soi, elles nous poursuivent partout, faudrait les supprimer, et avec elles ceux qui les tiennent ». Evitez donc tout ce qui peut provoquer ces gracieuses aménités de langage, car mettez-vous à la place des voisins, surtout s'ils n'ont de vos ruches que les ennuis ou les parfums du miel sans pouvoir, par votre trop grande « économie » en goûter jamais.

A propos de votre miel, vous aurez lu attentivement toutes les directions données par M. Jaques pour la bonne présentation du miel, même si vous ne passez pas par l'office et le contrôle. Le miel demande en effet certains soins ; gardez-le dans un local sec, frais, aéré — sinon il prend facilement de l'odeur, ou bien, comme il est hydrophile (même, s'il est vaudois de tous les cantons !) il absorbera de l'humidité du local et vous aurez le chagrin de voir votre beau et bon miel tourner à l'aigre ou se mettre à fermenter. Dans un local trop chaud, du miel extrait alors même qu'il était bien mûr, peut subir un commencement de fermentation qui n'est pas du goût de tout le monde. Et surtout n'allez pas le loger ...à la gueule du loup ou d'un bipède plus amateur encore de votre miel qui trouverait que c'est plus facile de le prendre là que dans la ruche ; n'est-ce pas, le miel est à tout le monde puisqu'il est récolté sur des fleurs qui sont à tout le monde !!!

Revenons au rucher. Avez-vous eu des essaims ? D'après ce que nous savons, ils ont été très rares presque partout, sauf exceptions naturellement, puisque nous avons appris qu'un rucher de cinq ruches avait produit sept essaims en 1921 et autant en 1922 ; le possesseur nous écrivait avec raison : nous aimerions mieux un peu plus de miel et un peu moins d'essaims. Patience, avec l'âge ce rucher prendra de l'escient ; c'est un peu comme cela dans les jeunes familles :

les enfants y viennent nombreux et il y a peu de miel (ou d'économies) à mettre de côté, mais plus tard !

Donc revenons encore une fois à notre rucher : Soignez bien vos essaims ; nous en avons eu un l'année dernière, tard venu pourtant, mais auquel nous avons voué d'autant plus de sollicitude et qui a été cette année « le roi » pour la récolte sur les cinquante colonies de notre apier. Si vous n'avez pas eu d'essaim naturel, avez-vous profité de



Rucher de M. Louis Badan, instit., Bavois.

l'une ou de plusieurs de vos belles colonies pour en former un essaim artificiel ? C'est par ce moyen que nous avons multiplié nos meilleures souches. Evidemment en procédant ainsi nous disons adieu à une deuxième récolte, mais comme celle-ci est chez nous aussi peu sûre que le paiement de certaines indemnités de guerre nous y gagnons. Seulement si vous avez fait de ces essaims artificiels ou si vous voulez en faire (c'est encore assez tôt dans les dix premiers jours de juillet), prenez en même temps la ferme résolution de les suivre régulièrement, de les stimuler jusqu'à l'automne afin d'arriver avec des populations suffisantes pour passer victorieusement l'hiver. Il ne suffit pas en effet de partager une colonie en deux, ceci n'est pas la première et la plus courte des opérations. Et n'oubliez pas de prendre toutes les précautions, surtout pour la partie qui n'aura pas la reine.

Relisez vos volumes d'apiculture, car je ne puis entrer ici dans tous les détails nécessaires, mais rassurez-vous, c'est pourtant plus facile que la question de la restauration des finances européennes.

Et enfin, hélas, il faut déjà parler de la préparation de l'hivernage, car en somme c'est bien déjà en juillet qu'il faut se préoccuper de l'état des colonies et de leur lente concentration. Toutefois nous attendrons pour des détails plus précis le numéro suivant en espérant que juillet nous apportera, même en plaine, une petite deuxième récolte qui servira de stimulant pour la ponte de la reine et la formation d'une belle cohorte de jeunes abeilles.

Daillens, 19 juin.

Schumacher.

P.-S. — Le rédacteur se plaint à nouveau de ce qu'on néglige par trop de lui envoyer des nouvelles des ruchers. MM. les présidents de sections pourraient trouver quelqu'un dans chacun de leur groupe, qui se chargerait de cette petite besogne, peu encombrante et fort utile.

HONNEUR A M. MORGENTHALER

Nous apprenons que l'*Apis Club* de Londres, l'Institut international bien connu pour le développement de l'apiculture moderne, a élu dernièrement comme un de ses vice-présidents, le Dr Morgenthaler, spécialiste pour les maladies des abeilles au laboratoire bactériologique à la station d'essais fédérale de Liebefeld, près Berne.

Nous félicitons vivement notre distingué « médecin des abeilles » pour cette nomination, qui honore également notre pays. *W. St.*

(Réd.). — Au nom du *Bulletin* et de ses lecteurs, nous joignons nos plus vives félicitations aux lignes ci-dessus.

SUR L'ALPE AVEC LES ABEILLES

Si l'air sain des monts donne une force nouvelle aux êtres épuisés par un surmenage, s'il donne aux malades cette sensation de bien-être qui active la convalescence, il en est de même pour l'abeille, où la flore alpine inépuisable et variée prête son concours merveilleux.

Un champ d'activité extraordinaire, rien en plaine ne peut égaler cette ardeur, cette fièvre intense de travail.

La saison de courte durée, ce réveil brusque de la nature, donne aux fleurs une force inconnue dans les basses altitudes où la bise tarit prématurément la source de nectar. Là-haut la croissance rapide provoque cette sécrétion plus intense, sans toutefois l'assurer, car comme ailleurs le mauvais temps empêchera parfois la récolte.

Quant à la flore, la beauté est grande et les couleurs sont vives, attirant plus rapidement l'insecte, et lui épargnant une trop grande

visite de fleurs avant d'avoir la charge nécessaire à sa rentrée à la ruche. L'astrance fournit le plus grand contingent à nos butineuses, puis les chardons bleus, les pensées aux couleurs voyantes, la framboise, et quelquefois les simples marguerites.

Quelle joie pour l'apiculteur nomade lorsque à l'aube du jour il respire cette senteur, lorsqu'il regarde ces champs où s'apprête à s'ouvrir cette multitude de boutons que la Puissance Divine a coloriés d'une façon si grandiose, spectacle féérique, une vraie splendeur pour les yeux.

Quelle merveille pour l'ami des Monts de pouvoir assister sur l'Alpe au réveil de son rucher.

Col des Mosses, juin 1922.

Louis Roussy.

RAPPORT SUR LE CONTROLE DU MIEL EN 1921

(SUITE ET FIN)

Section du Jorat. — Le jury d'examen des bocaux échantillons s'est seulement réuni le 6 novembre pour faire le travail lui incombant. Si cette date doit vous paraître bien tardive, c'est que nous voulions avoir la certitude que le miel prélevé cristallise, ce qui s'est fait désirer jusqu'à ces jours pour quelques échantillons. Or nous ne voulions pas précipiter les choses pour donner l'occasion à ces derniers de vendre, sous l'estampille de contrôle, un produit qui peut-être eût pu être incomplètement mûr.

Un point que le jury a constaté avec plaisir c'est que le miel de deuxième récolte était moins parsemé de particules cireuses à la surface des bocaux que celui de cet été. Quelques-uns étaient même parfaits bien que les maturateurs n'existassent pas dans ces exploitations. Nous avons l'impression que les apiculteurs ont cherché à mettre à profit les quelques petits conseils que le contrôleur régional a cru devoir leur donner lors de son premier passage.

En citant ces deux derniers rapports presque au complet, nous avons voulu montrer l'enseignement que peuvent en tirer apiculteurs, contrôleurs et membres du jury.

Que les contrôleurs et membres du jury accomplissent leurs besognes, souvent ingrates, avec tact et impartialité. Que le contrôleur, surtout, lequel doit être l'âme du contrôle, ne ménage pas ses observations aux apiculteurs qui ont besoin d'être conseillés et dirigés.

Il faut absolument, si nous voulons obtenir l'estime du public pour nos miels, que ceux-ci soient non seulement purs, mais aussi d'une rigoureuse propreté.

Nous voulons ici exprimer tous nos remerciements à M. Jaques, président de la Section de Nyon, ainsi qu'à M. Porchet, contrôleur de la Section du Jorat, pour la manière distinguée dont ils ont dirigé le contrôle dans leur section.

Section de Lausanne et Morges. — Le soussigné désigné comme contrôleur et membre du jury a pu se convaincre que si beaucoup d'apiculteurs donnent à leurs miels des soins méticuleux et entendus, d'autres au contraire, n'y apportent pas toute l'attention désirée.

Le maturateur fait encore défaut chez trop d'apiculteurs. Si c'est pardonnable dans une petite exploitation où l'on a toujours la ressource de se servir de l'extracteur, il n'en est pas de même chez l'apiculteur possesseur d'une vingtaine de ruches et plus.

Espérons que les directions données ne l'auront pas été en vain. Si pour le prochain contrôle elles ne sont pas observées, nous serons sans pitié, c'est-à-dire que nous appliquerons l'article 4 du règlement, lequel dit ceci : Les miels dont la pureté n'est pas satisfaisante ne sont pas acceptés par le contrôle.

Les rapports de 13 sections, très sommaires, ne présentent pas d'intérêt. Tous les échantillons sont admis. Miels bons, propres, purs, excellents, franc de goût, pureté parfaite, ne laissant rien à désirer.

Nous aimons à croire que tout était irréprochable, donc rien de particulier à signaler. Ce serait bien là l'idéal.

Dans 5 sections, absence complète de rapports. On a estimé, sans doute, que les bulletins de contrôle et la liste nominative en tenaient lieu.

Sur environ 4000 membres que compte la Romande, 282, comme nous l'avons dit plus haut, ont participé au contrôle. C'est dérisoire.

D'où vient cette abstention ? Dans nos précédents rapports, nous en avons indiqué le principal motif, l'écoulement facile de nos miels. Maintenant que le marché est inondé de miels étrangers venant concurrencer les nôtres, que nous assistons à une mévente qui ira sans cesse en augmentant, verrons-nous une recrudescence d'adhérents ? Espérons-le.

Plus que jamais, le contrôle est de rigueur. Il faut permettre au public de s'approvisionner d'un miel dont la pureté lui soit garantie par les organes du contrôle.

Par tous les moyens, encourageons ce contrôle. Que les comités de sections, surtout, ne restent pas inactifs. Il nous est revenu qu'il y aurait chez les uns un peu d'indifférence. Témoin deux apiculteurs inscrits pour le contrôle auprès de leur président, ne voyant rien venir, l'un au dernier moment est venu directement chez moi chercher le matériel nécessaire. Ce qui nous a un peu amusé, c'est d'apprendre de

sa bouche qu'il avait invité son président à lui envoyer la liste des membres de la section, afin de pouvoir convoquer celle-ci, les assemblées étant paraît-il extrêmement rares.

Un contrôleur n'ayant pas saisi les rouages du contrôle, n'a pas craint de faire environ 40 km. pour venir soumettre les échantillons à notre examen. Sur nos renseignements, il s'en est retourné, puis quelques jours après nous écrivait : Avec mille peines j'ai pu décider notre comité à former un jury.

A ces comités nous disons : Un peu plus d'ardeur, sachez chers collègues, que par votre inertie vous n'amènerez jamais la vie dans votre section, mais sa mort.

Aclens, le 10 février 1922.

Aug. Chapuisat, Chef du contrôle.

(*Réd.*) — Nous ne saurions laisser passer cette occasion de remercier le plus cordialement possible M. Chapuisat pour l'exactitude, la persévérance qu'il a mises au service du contrôle du miel. C'est lui qui a maintenu en vie cet office et en a toujours soutenu l'utilité, alors que beaucoup l'auraient laissé disparaître. Au moment donc où ces fonctions passent en mains de M. Jaques, nous tenons à dire à M. Chapuisat, au nom du Comité, notre plus chaleureux merci !

OFFICE DU MIEL

(SUITE ET FIN)

Instructions pour les apiculteurs.

- 1° L'apiculteur qui demande le contrôle doit être membre de la S. R. A.
- 2° Les demandes de contrôle doivent être faites par écrit.
- 3° La récolte entière doit être présentée aux contrôleurs.
- 4° La taxe de contrôle est à payer au moment de la visite du contrôleur.
- 5° L'apiculteur doit être avisé de l'arrivée du contrôleur, celui-ci doit être préalablement avisé que la récolte est faite et à maturité.
- 6° Lors du prélèvement des échantillons le bordereau de contrôle doit être signé par l'apiculteur et par le contrôleur.
- 7° Il est interdit à un apiculteur de faire contrôler du miel acheté.
- 8° L'apiculteur contrôlé qui s'occupe du commerce du miel ne doit acheter et revendre que du miel contrôlé et doit pouvoir en tout temps en fournir la preuve.
- 9° Le contrôle est interdit à cette catégorie d'apiculteurs qui placent des nourrisseurs sur les hausses et à ceux qui ont un rucher loqueux.

10° Un contrôle supplémentaire peut avoir lieu en tout temps en s'adressant au comité de sa Section. Dans ce cas, l'apiculteur s'engage à payer une deuxième taxe de contrôle.

11° L'apiculteur qui obtiendra du Jury une note insuffisante sera renseigné par écrit sur l'imperfection de son miel.

12° L'apiculteur contrôlé recevra une carte officielle de contrôle, celle-ci portera le timbre de la Section et sera signée du président et du chef du contrôle. Cette carte sera renouvelée chaque année pour chaque contrôle et ne sera plus valable dès le 1^{er} septembre de l'année suivante.

13° Celui qui se soumet au contrôle s'engage :

- a) à obéir aux prescriptions concernant la vente du miel ;
- b) à ne faire aucun faux rapport au contrôleur et de ne rien dissimuler à son examen ;
- c) à toujours se servir de l'estampille de contrôle pour l'expédition de son miel.

14° Celui qui a subi avec succès l'épreuve du contrôle a le droit :
1° d'utiliser l'estampille de contrôle ; 2° de faire imprimer éventuellement sur ses étiquettes particulières les résultats de son contrôle ; 3° d'inscrire sa récolte pour la vente à l'Office du miel.

Les estampilles de contrôle sont fournies au prix d'édition par le chef du contrôle en nombre déterminé.

15° Celui qui contrevient à ces dispositions est exclu du contrôle.

16° Celui qui utilise l'estampille de contrôle sans se soumettre à celui-ci s'expose à des poursuites. Le comité central a le droit, en tout temps, d'interdire le contrôle et de confisquer les estampilles à celui qui s'en sert pour vendre du miel importé ou du miel non contrôlé.

Le chef du contrôle :

F. Jaques.

CONTROLE, OFFICE DU MIEL ET EXPOSITION AU « COMPTOIR 1922 »

Les apiculteurs qui désirent faire contrôler leur miel doivent s'adresser à leur président de section dès que leur récolte sera à maturité et en état de bonne présentation.

Nous recommandons de ne pas extraire trop vite. Dans la plaine l'extraction ne devrait pas être faite avant le 15 juin, à moins de n'extraire que les cadres bien operculés, si c'est nécessaire.

Les apiculteurs qui conduisent leurs ruches à la montagne ont la tendance de vider complètement les hausses pour le transport, à une

date où il est impossible que le miel soit à maturité, c'est là un métier déplorable et dangereux pour notre apiculture. Nous avons vu chez un consommateur, aujourd'hui 15 juin, du miel de cette année en état de fermentation.

Nous prions donc les jurés des sections de surveiller très consciencieusement la densité du miel. Pour que cet examen soit bien fait, il faut placer préalablement tous les bocaux échantillons un jour ou deux dans un local à température égale et douce. Le jugement se fait ensuite par comparaison en tenant compte que les miels foncés sont aujourd'hui plus épais que les miels blancs, sans pour cela qu'ils soient plus denses.

La réclame pour la vente de la récolte de cette année est lancée à 3 fr. 50 le kg., prix officiel pour la vente en gros, et 4 fr. 50 pour la vente au détail.

Nous espérons que cette baisse des prix rétablira la consommation et assurera l'écoulement de la récolte 1922, sans que nous nous trouvions en présence de difficultés comme celles de l'année dernière.

Les apiculteurs sont inscrits à l'Office, pour la vente de leur récolte, par le bulletin du contrôleur et, si possible, par l'envoi d'un petit échantillon de leur miel, les acheteurs demandant presque tous des échantillons.

Ensuite des expériences faites l'année dernière, notre exposition au Comptoir Suisse 1922 sera installée sur une surface un peu plus grande avec beaucoup moins de miels. Cette disposition nous permettra de faire un arrangement plus agréable et d'éviter l'entassement de l'année dernière qui gênait à une bonne présentation.

Nous avons demandé aux présidents des sections de bien vouloir nous désigner un apiculteur dévoué qui veuille bien se charger de grouper les produits dans chaque section.

La tâche sera bien simplifiée cette année, il suffira au délégué d'envoyer trois ou quatre, peut-être cinq bocaux de un kg. par section. Ces bocaux devront être remplis par des miels types de chaque région et de chaque récolte.

Nous recommandons à tous les apiculteurs de nous réserver les miels en rayons disponibles. (Capots, petites sections ou autres formes.) Ces miels se vendent très facilement à un bon prix. Nous pourrions exposer les plus belles pièces et le tout sera expédié directement à l'acheteur par l'apiculteur.

Les exposants de miels en rayons voudront bien nous informer de l'estimation de leur produit. Nous pensons que le prix de fr. 7.— et même fr. 8.— le kg. peut être envisagé.

F. Jaques.

DISPOSITIONS DE L'OFFICE DU MIEL POUR L'ANNÉE 1922

Art. 1. — L'Office est un organe de vente de miel fusionné avec l'organe du contrôle.

Art. 2. — Il est placé sous la surveillance du Comité central.

Art. 3. — Son rôle est de tenir les intérêts de la Société Romande et de l'apiculture en général.

Art. 4. — Il s'occupe principalement de la vente des produits des sociétaires qui se sont annoncés librement à l'Office et qui ont fait contrôler leurs récoltes.

Art. 5. — L'Office est aussi un organe de renseignements, il surveille le marché du miel à l'extérieur et à l'intérieur du pays. Il devient ainsi le régulateur des prix de vente et de l'écoulement facile de nos produits indigènes.

Il s'occupe aussi activement de la réclame dans le but de faire connaître la valeur de nos produits contrôlés et pour encourager la consommation du miel.

Art. 6. — Pour fixer les prix officiels, le Comité central convoque chaque année vers la fin du mois de mai ou au commencement de juin une assemblée où toutes les sections pourront se faire représenter de vive voix ou par écrit.

Art. 7. — *Pour s'inscrire à l'Office.* L'apiculteur qui s'inscrit librement à l'Office n'a que deux formalités à remplir.

1° Faire contrôler sa récolte.

2° Envoyer à l'Office un petit échantillon de son miel, accompagné d'une étiquette sur laquelle figurent son nom, son adresse exacte, son numéro de contrôle et la quantité de miel dont il dispose pour la vente en gros.

Art. 8. — L'apiculteur inscrit de cette façon à l'Office s'engage :

1° à vendre sa récolte au prix officiel ;

2° à payer 10 centimes par kg. de miel vendu par l'Office ;

3° à faire tous ses envois en collant sur les bidons l'étiquette officielle qui lui sera envoyée par l'Office en même temps que l'ordre d'expédition ;

4° à n'utiliser que du matériel très propre, des bidons très solides et mettre le plus grand soin à ses expéditions.

Art. 9. — L'apiculteur inscrit à l'Office a la liberté de vendre lui-même sa récolte, mais dans ce cas il s'engage à en aviser immédiatement l'Office.

Art. 10. — L'Office n'opère des transactions que pour des quantités à partir de vingt kilos.

Art. 11. — Le préposé à l'Office fera rapport au Comité central sur tout ordre de celui-ci et pour toute nécessité.

Art. 12. — La nomination du chef de l'Office et du contrôle est faite par le Comité central sous ratification de l'assemblée des délégués.

CONSANGUINITÉ ET DÉGÉNÉRATION

Souvent déjà des collègues apiculteurs me disaient : « J'ai trop de consanguinité dans mon rucher, mes abeilles sont toutes dégénérées, il me faut changer le sang de mes souches ».

Un coup d'œil au rucher ; voilà quelques bonnes colonies, et alors d'autres qui ne réjouissent pas le cœur de l'apiculteur.

Les abeilles sont la plupart croisées italiennes et communes, ou carnoliennes-communes, même des bonnes croisées « italiennes-carnoliennes et noires ».

« Il y a donc nombreux croisements et quand même on prétend trouver de la consanguinité au rucher ? »

Est-ce que plutôt il ne manquerait pas complètement la *constance* dans la *descendance* de ces colonies, lesquelles sont croisées avec les races de caractères différents et qui étaient autrefois de bonnes souches ?

Je connais bon nombre d'apiculteurs qui ne tiennent *que* la *race commune pure* et ne se plaignent *pas* d'avoir de la consanguinité au rucher.

D'après mon idée : « Ce n'est *pas* la *consanguinité* qui est la *cause* de la *dégénération* de ces colonies », *mais le manque de constance dans la descendance, provoqué par un croisement d'abeilles de race et caractère différents.*

Etes-vous *sûr* qu'une reine italienne ou carnolienne peut vous sauver de cette situation ?

Est-ce que vous pouvez savoir de quelle souche descend cette reine étrangère ?

Sûrement on arrive à de meilleurs résultats, *en profitant au moment de l'essaimage, des alvéoles dans les bonnes souches de la race du pays.*

On dit aussi *qu'il ne faut faire élever les reines qu'avec du bon miel.*

On est aussi d'accord que le miel suisse est le meilleur.

Alors, pourquoi préfère-t-on se procurer des reines étrangères qui ont été élevées « peut-être » avec du miel, mais de qualité inférieure au nôtre ?

Chez nous on lutte contre la loque et d'autres maladies des abeilles. « Et à l'étranger ? »

Voilà aussi un point qui nous oblige à réfléchir avant de se servir ailleurs.

Donc nous préservons nos colonies de la *dégénération en augmentant leur constance dans la descendance*, laquelle ne peut avoir lieu qu'en tenant une *race pure*.

Naturellement chaque race aura des souches de qualité supérieure ou inférieure, mais la sélection de nos meilleures souches et leur propagation sera un travail qui portera ses fruits utiles et encourageants à l'avenir.

Franz Kohler, Oron-le-Châtel.

Pesées de ruches, 1^{er} octobre 1921, 31 mars 1922.

STATIONS	Altit.	Système de ruches	Force de la colonie	Diminut. en grammes
Bramois (Valais)	501	—	—	—
Premploz »	880	Dadant-Blatt	Bonne	9.200
St-Luc »	1650	» »	»	12.700
Outre-Vièze »	401	» »	»	7.500
Bulle (Fribourg)	780	—	—	—
Pensier »	475	Burki-Jecker	Bonne	8.500
Dompierre »	475	Dadant-Blatt	Forte	5.250
Conches (Genève)	430	Dadant, 13 cadr.	Bonne	—
Châtelaine »	430	—	—	—
Sullens (Vaud)	603	Dadant-Type	Moyenne	6.800
Chavannes, Lausann ^e	385	Dadant-Blatt	Bonne	7.900
L'Abergement (Vaud)	659	—	—	—
Coffrane (Neuchâtel)	800	Dadant, 13 cadr.	Bonne	7.000
Cernier »	834	—	—	—
Buttes »	700	Dadant-Blatt	Bonne	12.500
Le Locle »	915	» »	»	4.500
Tavannes (J.-bernois)	761	» »	Moyenne	5.350
Cormoret »	711	» »	Bonne moy.	7.600
Glovelier a) »	515	» »	»	6.300
» b) »	»	» »	»	7.850

Pesées de nos ruches sur balance en mai 1922

STATIONS	Altitude mètres	Force de la colonie	Augmentation Grammes	Diminution Grammes	Journée la plus forte Grammes	DATE	Augmentation nette Grammes
Premploz (Valais)	880	D.-B. bonne	1200	—	—	—	1200
St-Luc »	1650	» »	100	3400	100	31	—
Outre-Vièze »	401	» très forte	40100	1950	4300	30	38150
Bulle (Fribourg)	780	» »	34900	1500	3000	12-13-21	33400
Pensier »	475	B.-J. bonne	36900	2150	4000	15	34750
Dompièrre »	475	D.-B. forte	39100	2750	4550	9	36350
Conches (Genève)	430	D. (13 ^e) moyenn ^e	17000	100	1200	31	16900
Châtelaine »	430	Layens forte	25550	100	3000	29	25450
Sullens (Vaud)	603	D.-T. moyenne	3200	1000	800	11	2200
Vuibroye »	—	—	—	—	—	—	—
Chavannes ^s /Laus ^{ne} .	385	D.-B. moyenn ^e	34700	—	5500	30	34700
L'Abergement	659	» bonne	27800	—	8700	26	27800
Coppet (Vaud)	380	» »	13050	2600	2100	31	10450
Coffrane (Neuchâ ^{tel})	800	D.-T. (13 ^e) moy ^e	4600	1200	600	21	3400
Cernier »	834	D.-B. moyenn ^e	10525	1250	2050	31	9275
Buttes »	700	» bonne	24200	1950	3500	29	22250
Le Locle »	915	» forte	10450	—	2300	29	10450
Cressier »	—	» bonne	12600	1100	1500	31	11500
Tavannes (J.-B.)	761	» plu ^t . faibl ^e	4450	1600	600	21	2850
Cormoret »	711	» forte	9300	900	800	29	8400
Glovelier a) »	515	» bonne	16300	1150	2200	31	15150
» b) »	»	» »	22100	1400	2400	31	20700

Vu le temps exceptionnellement défavorable, il n'a pas été possible de faire des pesées exactes pendant le mois d'avril, aussi avons-nous dû renoncer pour cette année, à en faire l'insertion dans la Revue. François SAVARY.

CONCOURS DE RUCHERS EN 1921

(Lausanne et environs — Haute-Broie).

Rapport du président du Jury

Les visites pour le Concours de ruchers, en 1921, ont eu lieu du 21 au 25 août.

Malgré l'excellente idée qui les a fait instituer et leur incontestable utilité, ces concours ont une peine inouïe à entrer dans nos mœurs apicoles. Ils ne sont pas compris par la majorité des apiculteurs et leur disparition ne causerait aucune déception. Chaque année les inscriptions sont peu nombreuses et cette fois-ci, encore, pour ne pas faire exception, les participants au concours ont presque fait défaut. Il n'y avait, le jour où le Jury commençait son travail que 8 inscriptions régulières, auxquelles 5 ont été adjointes au dernier moment, soit un total de 13 concurrents pour 2 sections comptant ensemble plus de 300 membres. Vous conviendrez avec moi que c'est peu.

Ce petit nombre d'apiculteurs inscrits se comprendrait encore si le concours ne concernait que les plus grands ruchers, les mieux tenus, mais ce sont précisément ces installations qui se tiennent à l'écart, probablement pour ne pas dévoiler leurs secrets de réussite.

Il y a donc eu 13 apiculteurs avec 16 ruchers qui ont reçu la visite du Jury, dont 9 de la Section de Lausanne et 4 de la Haute-Broie, soit :

MM. Bretagne, Ch., Lausanne	4 ruchers, 53 ruches.
Rossier, A., Denges,	21 »
Reinhardt, O., Prilly,	45 »
Porchet, E., Savigny,	16 »
Paquier, V., Denges,	13 »
Lambelet, L., Vers-chez-les-Blanc	30 »
Chapuisat, A., Aclens,	31 »
Borgeaud, L., Morens,	15 »
Meystre, J., Poliez-le-Grand,	21 »
Kohler, F., Oron-le-Châtel,	9 »
Boudry, E., Oron-le-Châtel,	6 »
Brun, H., Oron-le-Châtel,	5 »
Gilliéron, E., Vuibroye,	8 »

* * *

Le dimanche 21, les ruchers de MM. Reinhardt, Lambelet et Porchet furent examinés.

Le lundi 22, furent vus 2 ruchers de M. Bretagne, à Aubonne, ceux de MM. Rossier et Chapuisat.

Le mardi 23 furent visités les ruchers de M. Bretagne, à Chexbres et à Lausanne, de MM. Gilliéron, Boudry, Brun et Kohler.

Le mercredi 24, les ruchers de MM. Borgeaud et Meystre furent inspectés.

* * *

Les ruchers de M. Bretagne sont trop distants les uns des autres pour qu'il soit possible de les examiner à fond en une journée. Les soins qu'ils réclament exigent donc un temps que l'apiculteur ne peut pas toujours leur consacrer, d'où un peu de laisser aller qui se constate dans l'installation des Jacaudes. Ces 4 ruchers situés aux environs d'Aubonne, à Lausanne et près de la gare de Puidoux, contiennent 53 ruchées logées en D.-T., à l'exception d'une ou deux Layens. Chaque colonie a ses annotations particulières, remontant pour beaucoup d'entre elles à 10, 15, et même 25 ans. En ouvrant les ruches choisies au hasard, le Jury constate que les populations sont bonnes ainsi que les reines, que le couvain est normal, mais qu'il y a bien des rayons à renouveler et même à éliminer sans tarder. Il aurait aussi désiré trouver plus de propreté à l'intérieur et autour du rucher des Jacaudes. Les ruches en pavillon Delay à Bougy, et celles en pavillon Pintard à Chexbres sont toutes belles, bien qu'elles contiennent aussi des rayons à éliminer. Les vivres sont abondants et bien operculés. Le matériel est complet, la comptabilité bien tenue. Il y a un peu trop de nervosité dans les mouvements de l'apiculteur.

Le Jury donne l'attestation suivante :

Populations	10	Habitations	10	Miel	10
Bâtisses	7	Propreté	6	Cire	9
Reines, couvain	9	Matériel	9	Notes, compt.	10
Provisions	10	Connaiss. prat.	9	Ensemble	8

Total : 106 points.

Médaille d'argent. Diplôme de 1^{re} catégorie.

Le président du Jury :

(A suivre).

L. Forestier.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE A NEUCHÂTEL, les 20 et 21 mai 1922

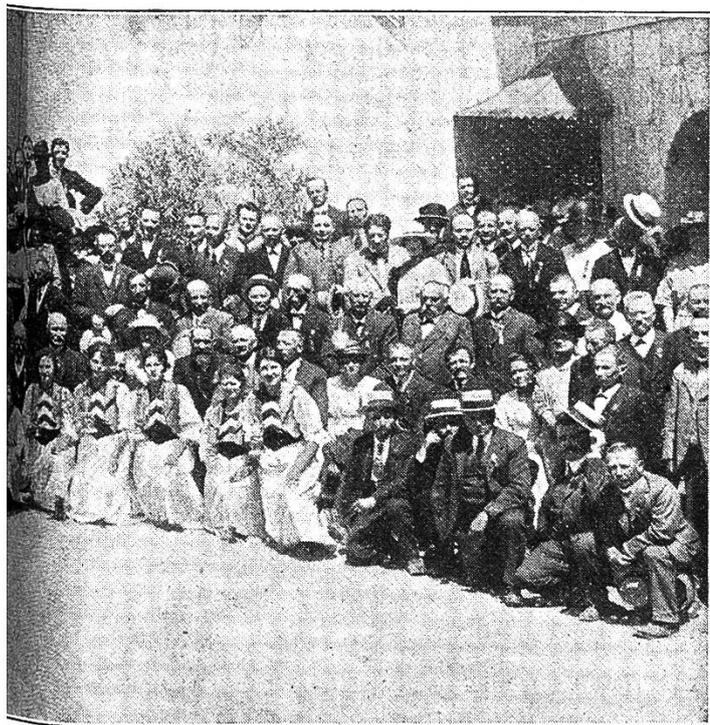
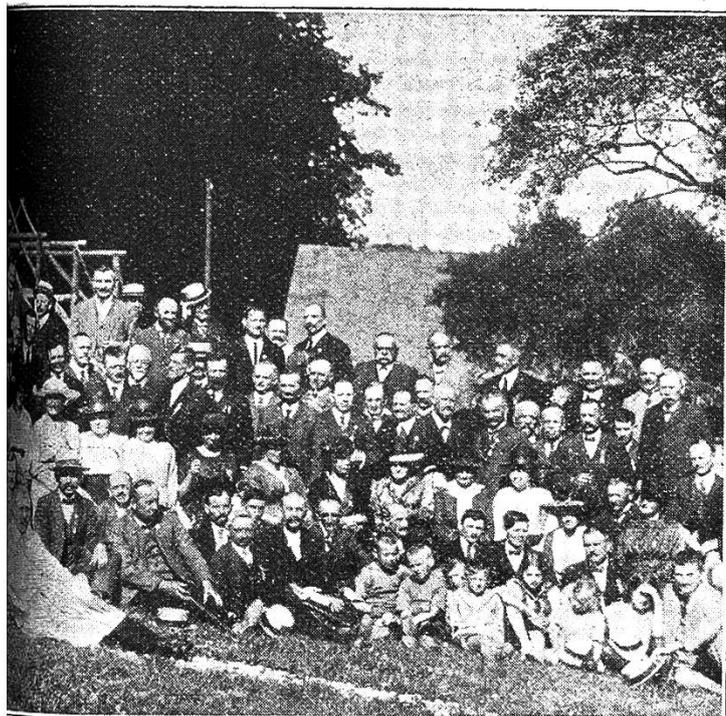
Le soussigné se voit au dernier moment obligé de faire le compte rendu de cette assemblée, parce que celui qu'il attendait n'est pas venu. Ce sera court parce que de telles journées ne se racontent pas dans un style de journal et s'il fallait tout remémorer, le numéro entier du *Bulletin* n'y suffirait pas.

C'est qu'aussi comme le faisait prévoir notre appel en mai, les Neuchâtelois (Section de la Côte neuchâteloise) ont fait les choses comme ils savent les faire. Ils ont su avoir un temps de commande (pas besoin de fourrures ces jours-là), un pays qui convient à leur tempérament; le Comité était partout sans se faire sentir, ce qui est le suprême du savoir-faire et du tact; ils ont trouvé moyen d'intéresser à la manifestation leurs plus hautes autorités, rien d'étonnant à ce que tout marchât ainsi à souhait et que nous ayons vécu là deux journées inoubliables.

Le premier jour, nous avons visité un rucher idéalement placé en face du panorama splendide des Alpes qui pour les apiculteurs se sont révélées dans toute leur beauté. Ce rucher de M. Jacot-Descombes était

en pleine activité naturellement (il n'aurait pas osé faire autrement en une telle circonstance). Une riche collation, offerte par la « Côte neuchâteloise », très variée en liquides et solides, sert de prélude à une savoureuse causerie de M. Keller sur les crimes de lèse-majesté que chacun pourra lire dans le *Bulletin*. Des allocutions de bienvenue, des ombrages bienfaisants, un charmant pavillon plein de choses originales, la gaiété générale, beaucoup de dames, tout cela fait de cette partie quelque chose de particulièrement réussi. Après une discussion très intéressante on décide de recommander le prix du miel comme suit : fr. 3.50 par 100 kg. et fr. 4.50 et fr. 5.— au détail. Puis on dégringole en passant par les Cadolles et l'on arrive gentiment au port d'où un bateau spécial, obéissant aux ordres du Comité, nous emmène à Auvernier, mais en nous faisant faire un tour qui n'avait rien d'officiel mais d'autant plus charmant. Que dire encore de ces Alpes et de ce Jura qui prennent toutes les teintes et semblent vouloir nous faire voir en quelques instants toutes leurs beautés ! Que dire aussi du banquet plantureux d'Auvernier, de l'orchestre, des productions, des discours des autorités de Neuchâtel, des représentants du Conseil d'Etat, d'Auvernier, etc. Mentionnons cependant l'allocution de notre vénéré M. Gubler que nous avons eu la joie de posséder avec nous pendant ces deux journées ; malgré ses 87 ans, c'est toujours la même cordialité, le même esprit, le même don d'observation et la même fine bonhomie. Nous ne dirons rien de plus de cette partie officielle, de peur d'allonger trop, car il y aurait beaucoup à relater. Quant à la partie qui suivit, le tram eut, paraît-il, du retard, un retard assez prolongé puisqu'il ne devait partir que quand tout serait fini... ce qui avec des apiculteurs veut dire une heure difficile à définir.





Le dimanche matin, visite du rucher social de la Côte neuchâteloise. C'est du communisme pratique et idéal et la situation, à notre avis, est beaucoup plus gracieuse que son nom: trou du hibou. Nous voyons là toute une série de ruches de presque tous les modèles à côté ou à l'abri d'un pavillon bien réussi. Tout ce matériel doit servir à l'instruction des membres de la section et vraiment c'est un musée fort intéressant en même temps qu'un rucher. C'est là qu'eut lieu la conférence de M. Borgeaud dont nous ne dirons rien, sinon ceci, c'est qu'il faut qu'elle paraisse dans le *Bulletin* pour que tous puissent en jouir.

La dernière partie devait se passer au Landeron. Les hautes eaux empêchent les bateaux de passer sous les ponts, aussi c'est par le train que nous arrivons dans ce bourg historique. Quelle n'est pas notre stupéfaction: à la gare une fanfare salue l'arrivée du train, des demoiselles en costumes du Landeron et des cantons romands sont là toutes gracieuses avec des coupes pleines d'un vin d'honneur pétillant. Qu'y a-t-il donc? Quelle grande fête y a-t-il? Pour qui cette réception solennelle? Chacun se le demande, sauf les membres du Comité qui jouissent en souriant de notre ébahissement. C'est pour les apiculteurs, pour eux seuls. Cortège à travers tout le bourg, décoré avec goût et avec emblèmes chers aux « bourdons ». Visite des curiosités de cette antique Cité au passé mouve-

menté. Photographie. Puis banquet dans la Grande salle du Château, nous sommes deux cents environ. Pendant le repas, concert par une excellente fanfare, puis délicieuses productions, discours du maire avec une courte esquisse historique pleine d'intérêt, toast à la patrie plein de sens, aux autorités et à la population du Landeron pour son accueil chaleureux, discours de notre président plein de choses intéressantes,

etc., etc. Impossible de tout mentionner et l'heure est là du départ. Avec regret, mais avec le souvenir de deux magnifiques et bonnes journées nous partons et nous disons encore ici notre merci le plus chaleureux à tous ceux qui ont si bien organisé cette belle fête, en particulier à M. Arnold Donzé, qui fut la cheville ouvrière. Nous n'avons cité que ce nom au cours de ce compte rendu et nous le terminons en priant tous ceux qui ont été à la tâche de recevoir ici, au nom des heureux participants, l'expression de leur plus vive reconnaissance. Ils ont bien mérité de la « Romande ». *Schumacher*

P.-S. — Nous n'avons pas pu assister à la visite du rucher de M. le Curé de Cressier, ni à l'accueil si cordial qu'il a offert à tous. Ce fut très intéressant.

LES CRIMES DE LÈSE-MAJESTÉ ¹

Mesdames et Messieurs,

Vous avez sans doute compris que je ne vous parlerai pas ici des crimes de lèse-majesté. Je vous demande pardon du titre prétentieux et « ronflant » de mon sujet. On a bien voulu appeler ce que je vais vous dire « un travail », « une conférence ». C'est un simple entretien, une causerie et si je réussis à vous intéresser, à fixer votre attention un moment, je serai bien content et heureux pour le reste de la journée.

Il est peut-être arrivé à plusieurs d'entre vous d'acheter des reines, de les faire venir quelquefois de loin, de les payer cher et de constater avec une amère surprise que ces reines ne répondaient point à votre attente et qu'elles étaient d'une qualité médiocre, même inférieure. Un grand apiculteur (Dadant) prétend même que sur sept reines achetées, il s'en trouve probablement une seule de bonne qualité.

D'où vient cette petite valeur de nos reines achetées au poids de l'or ? Je serais injuste d'accuser les éleveurs qui sont nos fournisseurs ; ils se donnent toute la peine imaginable en adaptant leurs méthodes d'élevage judicieusement aux procédés suivis par la nature. Tout en donnant l'absolution aux éleveurs je m'efforcerai de vous expliquer l'infériorité des reines achetées.

Une bonne reine doit procréer des abeilles nombreuses, douces, bonnes butineuses, résistant aux maladies et pas trop adonnées à l'essaimage. Extérieurement une reine doit « présenter bien », être ni trop longue, ni trop courte, se tenir droite sur ses jambes et avoir un port digne et calme. N'attachons pas trop d'importance à sa couleur, car ces majestés sont capricieuses dans leur toilette et une reine noire produit souvent une progéniture de nuance claire et vice-versa. Comme nous jugeons les parents par leurs enfants, nous évaluons les reines par leurs abeilles.

¹ Travail présenté par M. Keller, à l'assemblée générale de la Romande à Neuchâtel, aux Cadolles.

Une première infériorité de nos reines importées, que vous avez remarquée sans doute aussi bien que moi, est une moins grande longévité. Je ne parlerai pas ici des reines qui meurent un ou deux mois après leur acceptation dans une de nos colonies et dont la disparition tragique et prématurée peut être attribuée à une méthode d'introduction défectueuse, mais je désire signaler le fait que les reines achetées vivent en général moins longtemps que les reines nées dans nos ruches. On n'a pas jusqu'à présent expliqué ce manque de vitalité que les éleveurs nient parfois dans leur propre intérêt — naturellement. Il faudra en chercher la cause dans les mauvais traitements infligés aux reines et aller même jusqu'aux œufs qui sont destinés à produire les reines. La reine qui est occupée à pondre se rend certainement compte de ses faits et gestes ; elle doit savoir pertinemment si elle dépose un œuf ouvrier ou un œuf mâle — car elle ne se trompe jamais — et en introduisant son abdomen dans une de ces grandes cellules verticales elle a certainement conscience qu'elle pond cette fois-ci un œuf royal. Cet œuf destiné — je dirais presque prédestiné à la royauté dès le sein de sa mère, donc dès sa première heure, choyé immédiatement par les nourrices, suivra un développement tout naturel et aboutira certainement à un état plus fort, à une longévité plus grande qu'un œuf quelconque que la main de l'homme manipule aussi délicatement que possible, souvent cependant maladroitement, toujours artificiellement, œuf quelconque que les abeilles adoptent avec plus ou moins d'empressement, soignent dans un berceau peu royal — tout cela respire l'artifice, l'intervention forcée et explique la caducité des reines élevées en grand.

L'art imite et égale quelquefois la nature, mais ne la surpasse point. La nature semble s'être réservé les mystères et les prérogatives de la création et de la procréation et une reine élevée artificiellement peut égaler accidentellement une reine de nos essaims secondaires, mais ne la surpassera jamais en longévité et fécondité.

Il est possible que les secousses du greffage des cellules royales, leur introduction dans un nucléus et le cahotement du transport vers une station de fécondation ne détériorent pas beaucoup la nymphe royale ; les vraies, les grandes tribulations attendent la jeune reine seulement après son voyage nuptial, au moment où les joies de la maternité, la perspective d'être à la tête d'une grande famille et la vue d'un vaste champ d'activité l'attirent vers sa véritable destinée et qu'elle pourrait s'écrier : « l'avenir à moi ! ». — Oui, sans l'intervention d'un maître égoïste et cruel. Prenez le prix-courant d'un de nos fabricants d'instruments apicoles et voyez quel arsenal d'articles de torture ils ont préparé pour outrager la jeune royauté : laque à reine, filet à

marquer, pincette pour saisir la reine, tube en verre pour captiver la reine, boîte à couleurs avec deux baguettes, boîte pour le transport, etc. Nos fournisseurs nous assurent candidement que ces instruments ne blessent absolument pas la reine. Mais pourquoi donc nous tranquilliser, si ces instruments sont réellement si inoffensifs ?

Nos maîtres modernes marquent la reine sur le thorax avec des couleurs « jaune, blanc, rouge, bleu ». « Une reine marquée, disent-ils, est facile à trouver. On est informé de son âge et de son origine. » « Moïse fut le premier, dit le Dr Bourget, à outrager la nature humaine en ordonnant la circoncision » ; nos confrères de la Suisse alémanique furent les premiers, je crois, à marquer les reines et ils nous diront que la régie fédérale marque bien les chevaux au fer rouge. Je ne sais pas si la tache de couleur que les reines portent toute leur vie sur leur dos leur fait beaucoup de mal, mais je sais positivement qu'elle ne leur fait point de bien et je sais encore qu'on peut abîmer une reine en la tenant trop serrée sous le filet pendant qu'on la marque.

J'ai fait venir depuis plusieurs années chaque été trois ou quatre reines marquées et autant de non marquées et ces dernières étaient incontestablement meilleures.

Vous auriez d'ailleurs marqué toutes vos reines au printemps, que vous constaterez en automne un grand désarroi (parmi vos reines), car un quart de vos reines auront été supplantées par des reines jeunes et naturellement sans tache.

Une autre coutume barbare qui se pratique plutôt en Amérique que chez nous consiste à couper (à rogner) les ailes des mères pour empêcher l'essaimage. Je lis même dans l'*American Bee Journal* qu'un apiculteur a encore simplifié le procédé en arrachant tout bonnement une ou deux ailes à la reine. Je pense que vous êtes indignés comme moi de ce dernier outrage subi par la jeune reine.

Pour ces opérations l'apiculteur saisit quelquefois la reine avec ses doigts. Nos manuels recommandent de prendre l'animal par le corselet ou par les ailes. Avez-vous jamais réfléchi que l'auguste personnage est un organisme infiniment délicat et que le simple attouchement lui inspire une telle horreur (terreur), que ses nefs en sont (tellement) si fortement choqués que la pauvre bête reste souvent quelques instants évanouie, en catalepsie, disent les disciples d'Esculape. L'entomologie nous apprend que la métamorphose produit des insectes frêles et délicats si elle est de courte durée et que les insectes d'une constitution forte et vigoureuse demandent une transformation plus longue. D'après cette loi la reine serait d'un tiers plus sensible et plus délicate que l'ouvrière et de cinq douzièmes plus délicate que le faux-bourdon. En effet, on peut marquer une abeille sans qu'elle

donne le moindre signe de faiblesse ou d'évanouissement, et le bourdon supportera l'opération en ayant l'air d'en rire ou même d'être fier de ce « grimage ». Même si nos mains ne blessent pas la reine, elles l'imprègnent d'une odeur qui affecte désagréablement les abeilles, ce qui peut mettre ses jours en danger lors de l'introduction dans une colonie. La moindre opération, fût-elle exécutée avec minutie et délicatesse, peut avoir des conséquences fâcheuses sur toute la vie de la reine.

Le transport des reines s'effectue aujourd'hui dans les boîtes Benton (un fabricant dit béton). Par sa petite taille elle présente plus de facilités à l'éleveur et au service postal que la petite caisse dans laquelle nos éleveurs de l'autre côté des Alpes nous envoyaient jadis les reines. Cette dernière contenait un petit morceau de rayon et assez d'abeilles pour permettre à la reine de continuer sa ponte, de sorte qu'elle (la reine) gardait intacte sa fécondité. Si la mise en cage et le transport de peu de durée font peu de tort à une jeune reine vierge, il en est tout autre chose pour une reine de choix, prolifique et lourde d'œufs. L'expéditeur la sort de son milieu pendant qu'elle est en pleine activité, sa ponte s'arrête brusquement, le voyage la secoue et la fatigue, tout son organisme en est ébranlé, sa fécondité en souffre pour longtemps, sinon pour toujours.

Permettez-moi de citer trois cas de mon expérience. En récoltant une ruche à la fin du mois de juin, j'ai brossé les abeilles d'une hausse sur le ciment devant mon laboratoire. Deux ou trois heures après cette opération j'ai trouvé une poignée d'abeilles qui entouraient la reine après l'avoir transportée sur une feuille d'herbe évidemment pour qu'elle sente moins le pavé froid. Etant mise sur la planchette de vol elle rentra sans hésitation, mais un peu lentement dans son domicile et fut reçue avec empressement, mais s'en était fait de sa fécondité, l'interruption brusque de sa ponte et peut-être aussi le froid du ciment l'avaient entièrement rendue une non-valeur. — Une autre fois, j'ai gardé une bonne reine dont je ne pus pas disposer immédiatement, en cage dans un tiroir de mon bureau. Après l'avoir conservée pendant trois jours en captivité où elle ne manquait de rien, je l'ai introduite dans une belle colonie ; la détention lui avait été fatale, elle ne valait plus rien. — Pour obliger un apiculteur en herbe qui vint me trouver au mois d'avril en me disant qu'une de ses ruches était orpheline, j'ai pris avec quelque regret la reine d'un nucléus et je la lui ai vendue. Le lendemain soir on vint m'informer qu'on avait perdu la reine dans le salon où l'on désirait la voir, mais que la ruche orpheline avait cependant une reine. Un jour plus tard mon apiculteur me rapporta la reine, on l'avait découverte

dans un pli de rideau ; je rendis la pièce de cinq francs, réintroduisit la majesté dans le nucléus où je l'avais prise — l'aventure avait totalement disqualifié ma reine.

Pour qu'une reine supporte bien le transport il faudrait toujours l'envoyer dans un petit nucléus où elle pût continuer sa ponte au sein de sa petite ruche.

Arrivée à son lieu de destination la reine ne se doute pas de sa dernière épreuve, l'introduction dans son futur royaume. Les méthodes d'introduction ne manquent certainement pas : introduction directe, instantanée et introduction différée temporaire en tenant la reine prisonnière dans une cage pendant un ou deux jours. Le succès de l'introduction dépend de la saison et de l'âge de la reine. Au printemps toutes les opérations sont faciles et réussissent généralement sans un surcroît de précautions. Une vieille reine est acceptée plus aisément qu'une jeune et même les ruches bourdonneuses qui sont réputées réfractaires à toute tentative d'introduire une nouvelle souveraine, acceptent dans la règle une très vieille reine lâchée directement sur un des cadres du milieu de la colonie. Dans l'arrière-saison, quand les pillardes rôdent et furettent partout, il est prudent de procéder avec circonspection. En ouvrant une ruche huit ou dix jours après y avoir introduit une reine on est étonné de ne pas la trouver ou de découvrir une reine vieillie, éreintée, mutilée, ayant les ailes déchirées et marchant avec peine sur quatre ou cinq pieds. Les vieilles abeilles ont mal accueilli la nouvelle reine, elles l'ont pelotonnée, estropiée pour toute sa vie, elles ont peut-être commis un régicide. Oh, méchante humeur des vieilles abeilles ! Oh, fureur aveugle d'un peuple en démence ! Vous avez torturé, tué la reine qui portait dans ses flancs l'avenir, le bonheur de la nation ! N'accusons pas, ne condamnons pas la ruche. Si l'apiculteur avait su créer chez ses abeilles les dispositions psychiques favorables à l'introduction, il ne déploierait pas maintenant la perte d'une belle reine ; c'est lui qui porte la responsabilité de l'insuccès. Il faut préparer la ruche qui doit recevoir une reine en la nourrissant modérément quelques jours auparavant, car « ventre affamé n'a pas de pitié ». Vous ôterez alors, le soir, aussitôt que le calme se fait dans le rucher, la vieille reine et vous lâcherez immédiatement la nouvelle reine à sa place, fermez et nourrissez la colonie encore pendant quelques jours. Je ne condamne pas l'emploi de la cage, mais je le considère comme inutile ou même nuisible. — Rouler la reine dans le miel et la présenter ainsi aux abeilles est le dernier acte contre nature que je signale aujourd'hui.

Nous considérons la reine que les Anciens appelaient déjà le roi comme l'âme de la ruche et nous avons raison. Pour remplir sa mis-

sion importante de mère de la ruche, la reine possède un organisme tout spécial qui mérite des soins et un respect particuliers. Le simple attouchement produit chez elle des troubles nerveux ; la marquer par des couleurs, lui couper ou arracher les ailes, la transporter pendant sa grossesse accompagnée seulement de quelques compagnes dans une étroite boîte fermée, l'introduire brusquement dans un milieu étranger, constituent des atteintes brutales, des outrages grossiers qui l'offensent physiquement et moralement, compromettent sa fécondité et abrègent ses jours, car ce sont là des actes contre nature, de vrais crimes de lèse-majesté.

J. Keller.

NOUVELLES DE FRANCE

Je vous dirai que la saison ici au point de vue apicole ne dépasse pas une faible moyenne, cela par suite de la sécheresse persistante qui a commencé au printemps et a duré tout l'été.

Néanmoins les abeilles ont pu récolter un peu de miel de surplus sur les premières et deuxième coupes de sainfoin. En ce qui me concerne, j'ai obtenu une moyenne de dix-huit kilos par ruche.

Par contre l'essaimage a été assez abondant, ruches à cadres et ruches vulgaires ont donné des essaims. Quelques-uns, des premiers et des plus forts que j'avais logés sur cadres bâtis, m'ont donné une petite récolte.

J'ai dû nourrir les essaims secondaires et tertiaires, qui sont arrivés après la première et principale floraison. Le nourrissage s'est effectué dès la mise en ruche par quelques litres de sirop, puis plus tard à l'arrière saison, pour compléter les provisions d'hiver. Ces essaims, minuscules, se sont très bien développés, et actuellement ils sont aussi forts que leurs aînés. Les reines, toutes jeunes, sont bien fécondes, de race italienne et de race croisée indigène.

Au début du mois d'août j'ai recueilli un essaim dans un immeuble que je possède à douze kilomètres de ma résidence. Cette colonie d'abeilles s'était logée dans l'embrasure d'une fenêtre qui était fermée, mais dont les volets sont à claire-voie. Les abeilles avaient édifié six beaux rayons de cire et couvain de quarante centimètres de longueur sur vingt-cinq de largeur. Ne voulant pas leur laisser passer l'hiver dans une demeure aussi froide je me suis décidé à enlever cette colonie pour la loger dans une ruchette de six cadres que j'avais transportée à cet effet. Un peu de fumée a suffi pour faire reculer les abeilles chaque fois que je détachais un rayon qu'un bon nombre d'abeilles recouvrait encore. Au fur et à mesure je fixais ces rayons

dans les cadres que je remettais dans la ruchette après avoir brossé dans celle-ci les abeilles qui se trouvaient sur les dits rayons.

L'opération une fois terminée, les quelques abeilles qui restaient plaquées à la fenêtre sont allées rejoindre les autres, et j'ai pu, séance tenante, emporter caissette et abeilles. J'ai administré immédiatement de la nourriture, car cette colonie était totalement dépourvue de miel ; elle renfermait deux cadres de couvain. Actuellement elle a des provisions pour atteindre le mois de mai, et la reine est jeune et bien féconde.

J'ai recueilli cette année cinquante-quatre essaims naturels, tous sont en bon état et possèdent des vivres pour atteindre la grande floraison.

Ici la vente du miel a été relativement facile, mais les prix d'aujourd'hui ne sont plus ceux des années 1918 - 19. Les demandes ont été passablement nombreuses surtout à cause de la mauvaise récolte qui a été générale en France. Les cours du miel sont de 3 fr. 50 à 4 fr. en gros pour surfin et 5 à 6 fr. le kilo au détail. Une baisse est encore à craindre l'an prochain à cause des arrivages de miel étrangers.

Montelier (Drôme), 12 décembre 1921.

L. Francon.

ÉCHO APICOLE DU LANDERON de la Fête de la Côte Neuchâteloise

Samedi 20 mai, c'était le lot
De nous réunir à Pierre-à-Bot.
A choix : à pied ou en auto
Chez notre cher ami Jacot.

Arrivés au pied de Chaumont,
Nous visitons son pavillon,
Ses cocasses et ses poêlons
En attendant la collation.

C'était charmant... en compagnie
De tant de bourdons et d'amies.
D'entendre d'intenses causeries,
De voir de belles choses réunies.

Le soir pour fêter les Vaudois
On les promena comme des Rois
Sur le lac... jusqu'à Auvernier
On ne dit pas... quand ils sont rentrés !...

Dimanche à la prise Fornachon
Nouvelles joyeuses apparitions,
Thé, vin, taillaules en corbillon,
Puis départ pour le Landeron.

Oh ! mais quelle belle réception !
Quel coup d'œil ! quelle émotion !
Musique, Demoiselles d'honneur
Pour recevoir les apiculteurs.

Croyez, chers gens du Landeron
Que jamais nous n'oublierons,
Ni votre bourg, ni vos maisons,
Vos belles filles, ni vos chansons.

Tous les discours entendus
Au bon repas... vous étiez dus.
Oh là là ! comme on s'est repu
Et l'on avait jamais tout vu ?

Voyez ! je pousse la discrétion
Messieurs, à ne dire aucun nom
S ! T ! M ! R ! et compagnons
Ont tous parlé en notre nom.

M., M^{me} D. en aparté
Ont rudement dû se trémousser,
Pour réussir à contenter
Tout le monde... et M. Roger ?

Le cœur a été réchauffé
Par ce charme et cette amitié,
Cette incomparable journée
Dans nos cœurs reste gravée.

La crème est partie à quatre heures,
C'étaient des mères ! des pasteurs !
Pour eux c'était presque un malheur
Nous aurions pu verser des pleurs...

Nous avons tous à satiété
Goûté les belles choses présentées
Puis nous nous sommes acheminés
Tout doucement sur Cressier.

Là, nos avettes du Landeron,
Entraînées par nos vieux bourdons,
Ont régayé par leurs chansons
Du pays... et du Jolimont ?

Les abeilles de Monsieur le Curé
Ont trouvé nos visites déplacées
Et maints curieux fut piqué,
C'est pourquoi on les a plaquées !

Puis le curé avec largesse
Nous a parlé avec sagesse
Qu'il aimait toutes les religions
Qui montent aux célestes régions !

Mais je ne pourrais jamais finir
Si je voulais tout vous écrire,
Et chacun dans son cœur peut lire...
Pour moi ! Oh quel beau souvenir !!

Un apiculteur reconnaissant
qui demeure à Touprès, quand on y est !!!

VI^{me} CONGRÈS INTERNATIONAL D'APICULTURE (à Marseille, les 18, 19 et 20 septembre 1922)

Sujets de discussion : 1. La sélection des abeilles. Stations d'élevage de mères et fécondation. — 2. Lutte contre les maladies. Création de centres d'études et de renseignements. — 3. Législation pour combattre la fraude des miels, à l'exemple de la loi française. — 4. Études des transports rapides des mères et des essaims et des formalités douanières. — 5. Enseignement pratique de l'apiculture. Étude sur les rendements. Emploi du sucre. — 6. Étude comparative des prix de vente du miel et de la cire dans les différents pays. Des droits de douane destinés à protéger chaque pays sans nuire aux pays voisins. — 7. L'apiculture coloniale. Son avenir, moyens de la faire progresser. — 8. Nomination de délégués qui se réuniront chaque année dans une ville à désigner. — 9. Reconstitution du bureau international chargé, d'accord avec les délégués, de fixer le pays et l'année du prochain congrès international.

Le prix de l'adhésion au Congrès a été fixé comme suit : a) Gouvernements, provinces, villes : fr. 50.—. b) Fédérations et sociétés : fr. 50.—. c) Membres protecteurs : fr. 20.—. d) *Membres effectifs* : fr. 10.—.

Tous les adhérents, *sans avoir l'obligation de participer au Congrès* recevront les Rapports et le Résumé des questions traitées. Il suffit pour cela de se faire recevoir ou membre protecteur ou membre effectif et de faire parvenir le montant de l'adhésion, (soit 20 ou 10 fr. français) au président de la Société Romande d'Apiculture, A. Mayor, à Novalles, d'ici au 10 juillet courant.

Étant donné l'importance du travail qui y sera effectué et comme c'est la première fois que la Suisse a l'honneur d'être invitée à la participation au Congrès international d'apiculture, il est un devoir pour tout bon apiculteur de s'intéresser et de contribuer à la réussite de ces journées.

Novalles, 14 juin 1922.

A. Mayor.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La photographie prise devant le château du Landeron, lors de la belle réception qui nous fut faite par cette localité, peut être obtenue pour le prix de fr. 3.50. S'inscrire auprès de M. Thiébaud, Pares 85, Neuchâtel. La photographie est très bien réussie et constituera un précieux souvenir pour tous les participants. Un autre cliché paraîtra encore dans le prochain numéro ; cette vue coûtera 70 ct. l'exemplaire.

FÉDÉRATION VAUDOISE

L'Assemblée générale de la Fédération des Sociétés Vaudoises d'Apiculture aura lieu à Orbe le dimanche 16 juillet 1922.

Tous les membres et amis des abeilles y sont cordialement invités.

Programme : 9 h. 45. Réception des participants au Casino. — 10 h. 15. Assemblée générale. *Conférence* de M. Emile Borgeaud sur l'*Agriculture et l'abeille*. — 13 h. Banquet (prix 3 fr. 50 sans vin). — 14 h. 30. Visite de l'Etablissement apicole de *La Croix*. — 16 h. 30 Collation offerte par la Section de l'Orbe. — 19 h. 30. Clôture.

Prière de s'inscrire pour le banquet auprès de M. Huber, caissier de la Section de l'Orbe, à Orbe, avant le 13 juillet.

Le Bureau de la F. V. A.

NOUVELLES DES SECTIONS

Section de Moudon et environs.

Assemblée d'été, dimanche 9 juillet, à 14 h., à Bussy (grande salle).
— Ordre du jour: 1. Procès-verbaux. 2. Admissions de nouveaux membres. 3. La récolte et les prix du miel. 4. Propositions individuelles. 5. Visite de ruchers.

Le Comité.

Grandson et Pied du Jura.

Les membres de cette section sont convoqués à Orbe, le 16 juillet courant, à l'assemblée de la « Fédération vaudoise », et sont invités à s'y rencontrer nombreux, cette manifestation apicole ayant été choisie comme but de course de section.

Le Comité.

Gros de Vaud.

Le Comité recommande aux membres de la section de bien vouloir faire contrôler leur miel et leur rappelle que, suivant décision intervenue au cours de la dernière assemblée générale, il suffit de s'adresser au contrôleur de leur rayon sitôt après chaque extraction.

1^{er} secteur: Echallens, Assens, Villars-le-Terroir et Bretigny-St-Barthélemy. Contrôleur: *M. Mettraux, syndic, Villars-le-Terroir.*

2^{me} secteur: Goumoens, Penthéraz, Oulens, Eclagnens. Contrôleur: *M. Narbel, facteur, à Goumoens-la-Ville.*

3^{me} secteur: Poliez-le-Grand, Poliez-Petit, Villars-Tiercelin et Bottens. Contrôleur: *M. Fritz Ménétrey, à Poliez-le-Grand.*

4^{me} secteur: Sugnens, Dommartin, Naz, Possens, La Combaz et Boulens. Contrôleur: *M. Louis Brochon, à Sugnens.*

5^{me} secteur: Fey, Rueyres et Bercher. Contrôleur: *M. W. Mettraux, à Fey.*

6^{me} secteur: Pailly, Essertines et Vuarrens. Contrôleur: *M. Jaques Fischer, à Pailly.*

Les apiculteurs de la section disposant de miel en rayon, capots ou sections, sont priés d'en informer le président de la section.

Les contrôleurs recevront incessamment les instructions nécessaires.

p. o. Le secrétaire.

Jura Nord.

Séance théorique et pratique de groupe, le dimanche 9 juillet, à 2 heures, au rucher de M. Etique, à Courroux.

Invitation cordiale à tous.

Les membres qui désirent faire contrôler leur miel sont priés de s'adresser auprès du président de la section jusqu'au 20 juillet. Passé ce délai, aucune demande ne pourra plus être prise en considération.

Le Comité.

Erguel-Prévôté.

Les membres de la section qui ont l'intention de faire contrôler leur récolte en miel, sont invités à se faire inscrire, auprès du président, jusqu'au 31 juillet prochain. Prière de prendre bonne note des conditions posées par les *Bulletin* de mai et juin.

Le Comité.

Réunion de groupe à Perrefite.

Dimanche après-midi, 28 mai, 25 membres de la Section de l'Erguel-Prévôté se réunissaient à Perrefite par un superbe temps.

Sous la présidence de notre sympathique et dévoué président et la direction de M. Faivre, inspecteur cantonal de la loque, il est procédé à la visite des ruches de M. P.-F. Mérillat. Puis vint, pour nous les

débutants, la partie la plus intéressante. Une ruche de M. Ed. Mérillat venait de jeter un essaim secondaire que le propriétaire voulait rendre à la souche. Sous l'experte direction de M. Faivre, il est procédé à l'examen de la souche d'où furent sorties quatre jeunes majestés, et à la formation de deux nucléus.

Pour clôturer la réunion, visite au rucher de M. Ch. Heyer, heureux propriétaire d'une ruche ayant déjà la double hausse. Nous vîmes là de superbes ruches Burki-Jecker.

Sous nos voiles, il faisait chaud. Aussi, lorsque M. Ed. Mérillat nous offrit le verre d'amitié, le vin parut meilleur que celui du Landeron dont M. Faivre vantait la qualité. N'est-ce pas vrai, M. Schwarz ?

Un cordial remerciement à MM. Klopfenstein et Faivre pour leur dévouement de la part de tous les participants. Vos directions n'ont pas été inutiles, grâce à vous, j'ai pu rendre service à un ami.

Un participant.

* * *

Les essaims sont plutôt rares ; un seul apiculteur de la localité a ses abeilles en fièvre d'essaimage. M. Hri Girod, dont les abeilles sont placées devant sa maison en un joli jardin, nous a montré l'appareil que, d'après un article paru dans le *Bulletin*, il a monté lui-même pour fixer les feuilles gaufrées à l'électricité. Il met deux cuillerées de sel de cuisine dans une pile d'une contenance d'un litre d'eau. Si la dose est trop forte, on fait sauter les plombs de l'installation électrique (de la maison).

NOUVELLES DES RUCHERS

Henri Métraux, Fey, altitude 648 mètres. — 4 mai. Visite de nos ruches : populations inégales, surtout dans les essaims de l'an passé qui sont venus un peu tard ; mis les hausses ce jour-là aux ruches nécessiteuses, mais bien calfeutré pour les nuits fraîches qu'il fait encore. 5 mai, la nature est transformée en un tableau ravissant et gai ; les cerisiers sont un vrai bouquet de fleurs ; il y a un tel bourdonnement de nos chères abeilles qu'on croirait à la sortie d'un essaim. Comme nous l'a dit notre cher M. Schumacher dans notre dernier joli *Bulletin* : La baguette de fée a agi et a égayé nos cœurs ! Merci. J'ai bien lu cette Organisation à propos d'office et de Contrôle du Miel ; c'est bien et bon ; mais trop de complication pour le petit apiculteur, et je suis certain que plusieurs sont de mon avis. On aura toujours des miels étrangers pour des prix inférieurs aux nôtres et peut-être de qualité moindre ; un peu plus de liberté puisqu'il est écrit sur nos bannières : « Liberté et Patrie » ; il en devrait être ainsi dans tous les domaines de la vie.

A présent, beaucoup de consommateurs de miel ne voudraient que du miel en rayon ; alors il faudrait déjà mettre de côté nos *extracteurs* ? on n'a pour ainsi dire plus de confiance en nous, et pourtant, nous ne voulons pas placer des nourrisseurs sur les hausses de nos ruches ! Non, il n'en vaut pas le jeu, car les ménagères savent assez faire les confitures à leur goût.

Bon et heureux mois de mai à tous.

* * *

Marc Gigon, Bure, 18 mai 1922. — Après un mois d'avril chargé de bourrasques de pluie et de neige, nos bestioles peuvent enfin sortir et s'en donner à cœur joie.

Depuis le 6 mai, le temps s'est remis au beau avec des alternatives de pluie. Les fleurs sont abondantes, arbres fruitiers, dents-de-lion, etc., tout les invite à vider ces jolis calices de nectar.

J'ai été à Mormont près Bure, le 16 mai, avec un collègue visiter des ruches qu'il a placées dans cette localité. Nous avons déjà eu le plaisir d'aider un autre collègue à recueillir un joli essaim.

Les apiculteurs du Jura-bernois, au moins les sociétaires, voudront bien ne livrer leur récolte au nommé H. Mosimann, négociant, à Berne, que contre remboursement, s'ils ne veulent être dupés comme plusieurs l'ont été dans la région l'année dernière.

* * *

A. Porchet, Ropraz ; altitude 749 m., le 15 juin 1922. — Depuis une semaine les apports sont quasi insignifiants. Pourtant faux et faucheuses n'ont pas encore commencé leur œuvre ; mais les nuits fraîches et les ondées orageuses se succédant sont funestes à l'élaboration du nectar. De plus, les ruchées se sont affaiblies ces derniers temps d'une façon extraordinaire. Cette anomalie est particulièrement frappante chez les essaims sortis vers la fin de mai : actuellement ils sont riches en couvain et pauvres en bêtes, à tel point que je me demande si les premières éclosions viendront à point pour assurer l'élevage des jeunes générations encore au berceau. Un appauvrissement aussi précipité du contingent des butineuses aura une influence fâcheuse sur le rendement de la première récolte, car jamais, dans notre région, les esparcettes ne furent si belles. Pour ce qui me concerne, seules les colonies qui purent recevoir la hausse au moment de la miellée printanière satisferont pleinement leur homme ; les retardées n'auront qu'un maigre surplus en magasin à lui offrir.

Le temps si déplorable d'avril (on se souvient qu'il n'eut que deux jours de vraiment beaux) n'est pas étranger à cette brusque dépopulation. En effet, durant tout ce mois et la première semaine du suivant, la ponte fut interrompue ; seules les abeilles nées cet automne, puis celles de mars, furent à la brèche. Vieilles et usées, elles s'en vont « par le chemin de toutes choses ». Or, les abeilles d'avril et mai qui devraient précisément être des butineuses pour la floraison des foin, sont en nombre si restreint, que c'est seulement maintenant qu'on comprend pourquoi les boîtes se garnissent si lentement et ne sont plus aussi bondées de monde.

Le Jorat, de nouveau, ne tiendra donc pas le record. Ce sera pour une autre fois.

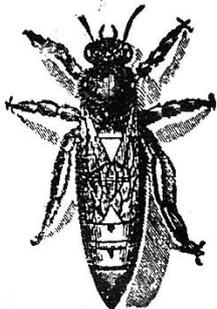
DONS REÇUS

Bibliothèque : Th. Barraud, Nonfoux, 3 fr.

2^{me} liste pour un rucher à St-Loup : MM. Pilivet, Beau-Cèdre, Clarens, 10 fr. — Chavan, Bosquets, Genève, 3 fr. — Section du Jorat, 10 fr.

A. Berger, Moiry, 5 fr. — Section de Cossonay, 20 fr.

Nos meilleurs remerciements aux donateurs ; nous espérons que beaucoup d'autres les suivront. *Schumacher.*



Reines du pays 1922.

améliorées par divers croisements et par la sélection soignée de mon rucher, à Fr. 8.—, livrable jusqu'à fin septembre. 23117

M. WUILLEUMIER, apiculteur,
BOLE (Neuchâtel)

Téléphone 149.

TARIF DES ANNONCES :

1 page : Fr. 50.—
 1/2 page : » 25.—
 1/4 page : » 12.50
 1/8 page : » 7.50
 1/16 page : » 4.—

Rabais pour insertions répétées :
 Ordres de Fr. 50 à 100.— 5 %
 » » » 100 à 250.— 10 %
 » » » 250 à 500.— 15 %
 Fr. 500 et plus 20 %

Les annonces sont reçues au Bureau des

ANNONCES-SUISSES S. A., LAUSANNE

Rue Haldimand, 17. — Téléph. 29.21

Bâle, Berne, Bienne, Lucerne, Schaffhouse, St-Gall, Zurich.

Reines du pays

Sélectionnées et acclimatées, bonne arrivée garantie, Prix Fr. 8.—.
 Reines 1^{er} choix, éprouvées, Fr. 10.—. Dès le 15 juillet, quelques reines Carnioliennes pures élevées en rucher isolé, Prix Fr. 12.—. 23116

Aug. LASSUEUR, St-Croix.

REINES race Martha

livrées station de destination à VENDRE
aux prix fixés officiellement.

Adolf URFER
éleveur de reines,

Busswil (Seeland, Berne)

Joindre aux demandes un timbre pour
la réponse. 23024

Aux apiculteurs

Miel nutritif en plaques pour abeilles,
la meilleure et la plus fortifiante conserve
de nourriture pour le développement des
ruchers au printemps. Marchandise de
première qualité, livrable en plaques de
1/2 et 1/3 grandeur, cadre suisse. Fabri-
que de confiserie **A. HUTMACHER,**
Stalden i/E. S'adresser pour le canton
de Neuchâtel à **M. G. Rickli,** rue Neuve,
7, La Chaux-de-Fonds.

Chasse-abeilles

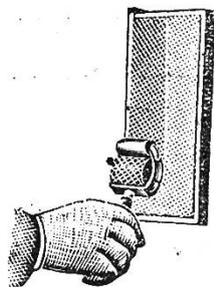
Demandez le Chasse-abeilles à 2
issues fonctionnement garanti : PRIX
60 ct. Plus de 5000 vendus. S'adresser à
M. HEYRAUD, apicult., St-Maurice.

Abonnez-vous à l'

APICULTEUR

mensuel. Prix Fr. 13.—

S'adresser au Siège social, 28, rue
Serpente, Paris (6^e).



D'un maniement facile
et agréable, le

Rabot à désoperculer

(à réchauffer dans
l'eau chaude).
simplifie considérable-
ment le travail et ouvre
proprement les rayons
de miel. 23101

Prix : fr. 6,50.

J. Arter, Ober-Engstringen

Canton de Zurich.

MANUFACTURE DE MATÉRIEL APICOLE

Ruches, Abeilles, 23103

Cire gaufrée,

Extracteurs,

Outillage, etc.

Livraisons rapides.

Catalogue gratis et franco.

RONCON Frères,

à Tonnerre (Yonne), France.